



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/57
1^{er} novembre 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL: ENGLISH

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-dix-septième réunion
Montréal, 28 novembre – 2 décembre 2016

PROPOSITION DE PROJET : PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (troisième tranche)

Allemagne

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Papouasie-Nouvelle-Guinée

I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC (phase I)	Allemagne (principale)	63 ^e	Élimination totale d'ici 2025

II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année: 2015	2,32 (tonnes PAO)
--	-------------	-------------------

III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année: 2015	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123				0,0	0,0				0,0
HCFC-124				0,0	0,0				0,0
HCFC-141b				0,0	0,0				0,0
HCFC-142b				0,0	0,0				0,0
HCFC-22				0,0	2,3				2,32

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 - 2010 :	3,3	Point de départ des réductions globales durables :	3,4
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	3,4	Restante :	0

V) PLAN D'ACTIVITÉS		2016	2017	2018	2019	2020	Total
Allemagne	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,8	0,0	0,0	0,0	0,4	1,2
	Financement (\$ US)	336 518	0	0	0	149 812	486 330

VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2013	2014	2015	2016	2017-2019	2020	2021 - 2024	2025	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			n/a	3,4	3,4	3,1	3,1	3,1	2,2	2,2	1,2	n/a
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			n/a	3,2	3,1	2,9	2,6	2,3	1,4	0,9	0,0	n/a
Financement convenu (\$ US)	Allemagne	Coûts de projet	350 000	340 000	0	0	301 000	0	134 000	0,0	125 000	1 250 000
		Coûts d'appui	41 300	40 120	0	0	35 518	0	15 812	0,0	14 750	147 500
Financement approuvé par ExCom (\$US)		Coûts de projet	350 000	340 000	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	690 000
		Coûts d'appui	41 300	40 120	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	81 420
Financement total demandé pour approbation à la présente réunion (\$US)		Coûts de projet	0	0	0	0	301 000	0	0	0	0	301 000
		Coûts d'appui	0	0	0	0	35 518	0	0	0	0	35 518

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le gouvernement de l'Allemagne, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté à la 77^e réunion une demande de financement pour la troisième tranche du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH)¹, au montant de 301 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 35 518 \$US. La proposition comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC et le plan de mise en œuvre de la tranche pour la période de 2017 à 2020.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée a déclaré une consommation de 2,32 tonnes PAO de HCFC en 2015. La consommation de HCFC pour la période 2011-2015 est présentée au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC en Papouasie-Nouvelle-Guinée (Données de l'article 7 pour 2011-2015)

HCFC-22	2011	2012	2013	2014	2015	Référence
Tonnes métriques	30,81	55,71	54,95	52,2	42,2	60
Tonnes PAO	1,69	3,06	3,02	2,87	2,32	3,3

3. La consommation de HCFC du pays consiste surtout en HCFC-22, utilisé uniquement dans le secteur de l'entretien. La consommation de HCFC en Papouasie-Nouvelle-Guinée a diminué depuis 2013 à la suite des activités mises en œuvre dans le secteur de l'entretien pour la réfrigération par le PGEH et de l'instauration d'un système de quotas d'importation/exportation par le gouvernement.

Rapport de vérification

4. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement met en place un système de permis et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC et que la consommation de 2,32 tonnes PAO de HCFC pour 2015 était conforme au Protocole de Montréal et aux cibles fixées dans l'Accord entre le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Comité exécutif.

Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays

5. Le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée a déclaré des données sur la consommation sectorielle de HCFC dans le rapport de 2015 sur la mise en œuvre du programme de pays qui correspondent aux données déclarées aux termes de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique et renforcement des institutions

6. Le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée est en train d'amender sa réglementation actuelle sur l'ozone pour ajouter une interdiction des importations d'équipements à base de HCFC (d'ici la mi-2017) et l'inclusion des hydrofluorocarbures (HFC) dans le système de permis du pays (d'ici le début de 2018). La réglementation révisée sera publiée dans la Gazette officielle, une fois approuvée.

7. L'afflux d'équipements de réfrigération domestiques à base de HC-600a a incité le gouvernement à élaborer un cadre juridique pour adopter, mettre en œuvre et appliquer des règlements, des codes de pratique et des normes sur l'utilisation des frigorigènes inflammables/toxiques pour tous les équipements

¹ Selon la lettre du 30 septembre 2016, adressée au Secrétariat par l'Autorité pour la conservation et la protection de l'environnement (CEPA) de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

qui peuvent utiliser ces frigorigènes. Ce processus est en cours. Soixante-deux agents des douanes et de l'application de la loi ont été formés pour l'application des règlements reliés aux SAO.

8. La mise en œuvre d'activités reliées au renforcement des institutions en Papouasie-Nouvelle-Guinée se poursuit, telles que la collecte et la communication des données, la sensibilisation et la coordination avec différents intervenants.

Secteur de l'entretien dans la réfrigération

9. Dix unités de récupération, 40 bouteilles de récupération et 10 collecteurs ont été achetés et distribués aux techniciens en réfrigération et climatisation; des équipements (tels que des réfrigérateurs et des climatiseurs à base de HC, des collecteurs, un détecteur de fuites, une unité de récupération et une pompe à vide) ont été fournis aux centres de formation pour donner la formation sur les frigorigènes à base de HC; 52 techniciens ont reçu une formation sur les pratiques exemplaires en réfrigération; le manuel/programme de formation a été mis à jour. Quinze formateurs ont été formés au maniement sécuritaire des frigorigènes à base de HC et trois autres formateurs ont été formés en Allemagne au maniement sécuritaire des HC, des solutions de remplacement des HCFC et des frigorigènes naturels.

Sensibilisation et communication

10. Trois ateliers pour les intervenants, visant à fournir de l'information sur les HFC, la conversion des HCFC et des équipements à base de HCFC à une technologie moins néfaste pour l'ozone et pour le climat, présenter les règlements pertinents et les exigences douanières, ont réuni 90 participants. Du matériel d'information a été distribué dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation ainsi qu'au service des douanes; des célébrations de la Journée de l'ozone ont été organisées (par ex. conception d'une affiche, concours dans les écoles; informations sur le système de permis pour les SAO et sur les nouvelles solutions de remplacement des SAO).

Unité de mise en œuvre et de suivi du projet

11. L'Unité nationale de l'ozone (UNO), située au sein de l'Autorité pour la conservation et la protection de l'environnement (CEPA) continue d'être responsable de la coordination de la mise en œuvre des activités du PGEH. En 2017, l'UNO affectera un agent dédié à l'Unité de mise en œuvre et de suivi qui sera responsable des activités de suivi à mettre en œuvre et du soutien à l'agent de l'UNO, au besoin.

Décaissement des fonds

12. En date de septembre 2016, sur le montant de 690 000 \$US approuvé jusqu'à présent, 433 534 \$US ont été décaissés (tableau 2). Le solde de 256 466 \$US sera décaissé d'ici 2017.

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (690 000 \$US)

Agence	Première tranche (\$ US)		Deuxième tranche (\$ US)		Total approuvé (\$ US)	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
Allemagne	350 000	350 000	340 000	83 534	690 000	433 534
Taux de décaissement (%)	100%		24,6%		62,8%	

Plan de mise en œuvre pour la troisième tranche du PGEH

13. Les activités suivantes seront mises en œuvre :

- (a) Deux cours de formation pour 50 agents des douanes sur l'application des règlements concernant les SAO et finalisation des normes et des lignes directrices pour l'utilisation des frigorigènes inflammables dans les équipements (11 000 \$US) ;
- (b) Trois cours de formation pour 100 techniciens sur la récupération des frigorigènes pendant les activités d'entretien; des techniques pratiques de brasage pour réduire les fuites de frigorigènes; la théorie de la technologie sans soudure; et le maniement sécuritaire des frigorigènes inflammables et leur utilisation dans les équipements (15 500 \$US);
- (c) Un projet pilote incitatif pour utilisateur final (en 2019) afin de promouvoir l'utilisation de climatiseurs au HC-290 à Port Moresby; un autre projet pilote pour démontrer l'utilisation du CO₂ dans le secteur de la réfrigération commerciale et l'utilisation du HC-290 dans un système de chambre froide pour les secteurs des pêches et de la transformation alimentaire (134 500 \$US);
- (d) Un programme incitatif pour utilisateur final concernant l'importation et l'installation d'unités de climatisation à base de R-290 pour démontrer la conversion/rénovation réussie d'équipements à base de HCFC avec des frigorigènes à faible PRG (financement provenant de la deuxième tranche);
- (e) Activités de sensibilisation, incluant deux ateliers sur le PGEH pour une centaine d'intervenants et élaboration de matériel de sensibilisation (12 000 \$US);
- (f) Coordination, estimation, évaluation et rapports sur la mise en œuvre de toutes les activités du PGEH (58 000 \$US); et
- (g) Activités reliées au renforcement des institutions, incluant la collecte, l'analyse et la communication des données de consommation; ce budget inclura aussi des coûts de fonctionnement afférents à l'UNO ainsi que les besoins en équipements de bureau et les célébrations de la Journée de l'ozone et autres activités de sensibilisation (70 000 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**OBSERVATIONS***Cadre juridique*

14. Le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée a déjà fixé les quotas d'importation des HCFC pour 2017 à 2,26 tonnes PAO, ce qui est conforme à son Accord avec le Comité exécutif.

Secteur de l'entretien dans la réfrigération

15. Le gouvernement de l'Allemagne a confirmé que les activités de formation des techniciens d'entretien seront durables grâce à la collaboration avec des établissements universitaires, notamment le Port Moresby Technical College, l'institut reconnu par le gouvernement qui dispense les cours de formation en réfrigération et climatisation. Des équipements de formation ont aussi été livrés à deux autres collèges (Australie Pacific Technical College et Don Bosco Technical Institute) afin de promouvoir des pratiques exemplaires dans les programmes de formation en réfrigération.

16. La mise en œuvre du programme incitatif pour utilisateur final destiné à démontrer des exemples de conversion/rénovation réussie d'équipements de climatisation et réfrigération à base de HCFC faisait partie de la deuxième tranche. Le gouvernement de l'Allemagne a indiqué que la solution de remplacement initiale envisagée pour ce programme étant un HFC incompatible avec la politique carbone neutre du pays, avait été reportée à 2017 lorsque des mesures de sécurité pour l'utilisation des HCFC devaient être mises en place. Il a ajouté que le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'association de la réfrigération sont conscients des décisions² du Comité exécutif au sujet des rénovations et qu'ils s'engagent pleinement à s'assurer que toutes les mesures de sécurité seront prises en compte au moment de la rénovation éventuelle.

Conclusion

17. La mise en œuvre du PGEH en Papouasie-Nouvelle-Guinée progresse. La consommation de HCFC en 2015 était de 30 pour cent inférieure à la valeur de référence, ce qui démontre la conformité au calendrier de réduction accélérée envers lequel le gouvernement s'était engagé. Les activités dans le secteur de l'entretien seront durables grâce au développement des compétences avec des établissements universitaires et à la participation de l'association en réfrigération. On s'attend également à ce que les importations d'équipements qui utilisent ou contiennent des HCFC soient interdites d'ici la mi-2017.

RECOMMANDATION

18. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée et recommande également l'approbation globale de la troisième tranche de la phase du PGEH pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée ainsi que le plan de mise en œuvre correspondant pour la tranche de 2017-2020, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, étant entendu que si la Papouasie-Nouvelle-Guinée décide un jour de procéder à des rénovations et à l'entretien associé impliquant des frigorigènes inflammables et toxiques dans des équipements de réfrigération et de climatisation conçus initialement pour des substances ininflammables, le pays le fera en assumant toutes les responsabilités et tous les risques associés et seulement en conformité avec les normes et les protocoles pertinents :

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	301 000	35 518	Allemagne

² Décisions 72/17 et 73/34.